

Montréal, le 8 mars 2021

Mme Geneviève Guilbault

Vice-première ministre du Québec et ministre
de la Sécurité publique

Mme Isabelle Charest

Ministre responsable de la Condition féminine

Mme Brigitte Pelletier

Sous-ministre à la Sécurité publique

Mme Line Fortin

Sous-ministre associée à la Direction générale
des services correctionnels

Mme Isabelle Mélançon

Députée de Verdun et porte-parole de
l'opposition officielle en matière de condition
féminine

Mme Christine Labrie

Députée de Sherbrooke et porte-parole du
deuxième groupe d'opposition en matière de
condition féminine

Mme Méganne Perry Mélançon

Députée de Gaspé et porte-parole du troisième
groupe d'opposition en matière de condition
féminine

Mme Véronique Hivon

Députée de Joliette et porte-parole du troisième
groupe d'opposition en matière de justice

Mme Marie Rinfret

Protectrice du citoyen

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

OBJET : 5 ans de trop à la prison Leclerc!

Mesdames,

Les femmes incarcérées et leurs allié-e-s ont tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises à propos de la prison Leclerc, située à Laval.

En cette Journée internationale des droits des femmes, la Ligue des droits et libertés (LDL), la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ), dont est membre la LDL, ainsi que 100 organisations et 1 260 personnes signataires de la présente lettre joignent leurs voix à celle de Sœur Marguerite Rivard pour dénoncer les conditions inacceptables qui perdurent depuis 5 ans au Leclerc : les lieux sont dans un état de délabrement avancé, l'atmosphère est marquée par le mépris et les propos sexistes et dégradants, les fouilles à nu sont abusives et humiliantes, l'accès aux soins médicaux est déficient.

...3

Rappelons que la crise sanitaire actuelle amplifie l'isolement vécu par les personnes incarcérées et que le fait d'être incarcéré augmente le risque de contracter la COVID-19. **Les conditions de détention des femmes au Leclerc sont inacceptables et portent atteinte à leur droit à la dignité et à un traitement humain : il est temps que cela change!**

Veillez trouver ci-dessous la transcription d'une lettre manuscrite rédigée en janvier 2021 par Sœur Marguerite Rivard et, en pièce jointe, la liste des 100 organisations et 1260 personnes signataires de la présente lettre.

Mesdames,

Je suis Sœur Marguerite Rivard, bénévole en pastorale à Tanguay, puis au Leclerc, depuis trente ans. Peut-être avez-vous à la mémoire le déménagement des femmes judiciairisées de la Maison Tanguay à l'établissement Leclerc de Laval?

Ce sera bientôt, à la mi-février, le 5ème anniversaire. Bien triste anniversaire... ! Non seulement ce fut une grande erreur, mais aussi un recul impressionnant en ce qui a trait au traitement et à la réinsertion sociale des femmes incarcérées : un déni total de justice. Ces femmes ont à vivre, depuis 5 ans, des conditions de détention fédérales, dont certaines n'existent même pas au pénitencier de Joliette.

De plus, en cet endroit, il y règne une atmosphère de mépris envers ces femmes incarcérées, de la part du personnel. Non celui de Tanguay, mais celui qui était sur place au Leclerc. On le dit ouvertement aux femmes : « On ne voulait pas travailler avec une clientèle féminine, cela nous a été imposé, alors portez-en les conséquences ». Ça se traduit, de façon quotidienne, dans un langage parfois ordurier, outrageant et toujours méprisant. C'est une honte qui ne pourra s'effacer de leur mémoire.

Aussi les conditions de vétusté et d'insalubrité du bâtiment sont pires que celles qui existent à Tanguay... alors pourquoi ce déménagement?

C'est très destructeur pour ces femmes qui ne méritent pas ce traitement injuste.

À ce tableau sombre peut-il y avoir un remède? Oui et il existe! C'est le Rapport déposé le 21 juin 2018. Rapport que vous pouvez trouver sur le site du ministère de la Sécurité Publique. Dans ce rapport, on décrit de façon admirable ce que pourrait être un milieu d'accompagnement et de réhabilitation pour ces femmes judiciairisées. Elles ont mille fois plus besoin d'aide que de punition. N'oubliez jamais qu'au moins les ¾ de ces femmes ont été abusées sexuellement enfant. Et ce sont elles qui se retrouvent en prison, alors que l'agresseur est au large... !!!

Il est urgent d'agir dans le sens proposé dans ce rapport. Urgent de réparer le tort causé à ces femmes. Urgent de rétablir une véritable justice envers elles. Urgent pour la société d'accueillir ces femmes courageuses avec tout leur potentiel humain et spirituel.

J'admire ces femmes profondément blessées dans leur être et je vous supplie d'entendre ma requête en leur faveur. Elles le méritent bien.

Bien à vous,

Sœur Marguerite Rivard

En vous demandant d'agir avec célérité en posant des gestes concrets sans plus attendre, veuillez agréer, Mesdames, nos meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Pierre', with a long horizontal stroke underneath.

Alexandra Pierre

Présidente de la Ligue des droits et libertés

Au nom de la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec

p. j.

Liste des 100 organisations et 1260 personnes signataires de la présente lettre

c. c.

M. François Legault, Premier ministre du Québec

Mme Dominique Anglade, Députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, cheffe de l'opposition officielle

Mme Manon Massé, Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, cheffe du deuxième groupe d'opposition

M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia, chef du troisième groupe d'opposition